



RÉFÉRENCES

Au sortir de mes études, qui restent une période d'une richesse unique, j'ai exercé dans diverses agences et durant ces 20 années j'ai pu parfaire ma maturité dans l'approche et la conduite du projet ainsi qu'une solide expérience technique et constructive.

J'ai collaboré dans différentes structures quelles soient renommées comme celle de J. RIPAULT ou LAZO et MURE ou non. Chacune de ces expériences m'ont permis de développer un aspect de la profession.

Parallèlement, j'ai participé à de nombreux concours ouverts pour lesquels certains de mes projets ont été récompensés ou remarqués.

L'architecture concerne tous les domaines et nous nous refusons à une spécialisation de l'activité.

L'approche sensible et raisonnée de l'architecte, dans son travail de mise en forme spatiale, doit s'appliquer à tous types de programmes. La qualité d'usage est une préoccupation majeure dans mon approche qui tend à produire une architecture simple, épurée, privilégiant une justesse de l'adéquation matériau/contexte.

Les enjeux de performances énergétiques sont évidemment intégrés à mon process de conception dans lequel mes bureaux d'études techniques partenaires viennent ajouter leurs compétences spécifiques qu'elles soient structurelles, thermiques ou acoustiques.

La partie descriptive et économique de chaque projet est également assurée par un économiste de la construction dont j'encadre la mission.

J'ai réalisé en association avec Pierre Bernard architecte un ensemble de 15 logements pour personnes âgées et jeunes couples dans un projet intergénérationnel à Vieille Eglise.

Ce projet, porté conjointement par un bailleur social et la commune est une réussite urbaine et architecturale. Il a d'ailleurs été publié dans la revue AMC (n° 205).

Actuellement j'ai notamment en charge la réalisation de 93 logements à Quéven pour un promoteur privé et je réalise pour le compte de BSH 16 logements collectifs et une salle communale.



Durant ces années de conceptions et de réalisations, l'acte de bâtir est devenu de plus en plus réglementé par une superposition de lois et de normes. N'oublions pas que l'objectif premier de notre métier est de concevoir un habitat de qualité dans le respect du budget du maître d'ouvrage. Malgré ces contraintes normatives, il nous semble encore possible de produire des logements optimisés où les notions d'espace, d'orientation, de lumière, d'intimité, de lien et d'échange sont au cœur de notre réflexion.



Eric de Rengervé - architecte D.P.L.G.
28 place Saint-Michel - 29300 QUIMPERLE
Tél. 09 54 17 43 57
contact@erearchitecture.fr

Diplômé de l'école d'architecture de Paris-Belleville (UP8)
Inscrit à l'ordre des architectes de Bretagne - N° 0712279



Ce projet de bureaux cherche à démontrer qu'il est possible avec les procédés de construction actuels de ce type de programmes (ossature métallique et panneaux sandwich isolants) de proposer un bâtiment dessiné offrant une volumétrie riche et des espaces de qualité tout en restant dans un budget maîtrisé.

Après de nombreux échanges avec la maîtrise d'ouvrage sur le programme et le fonctionnement de l'entreprise, il en découle le souhait d'espaces clairs et en relation les uns des autres tout en respectant les impératifs du travail sur écran.

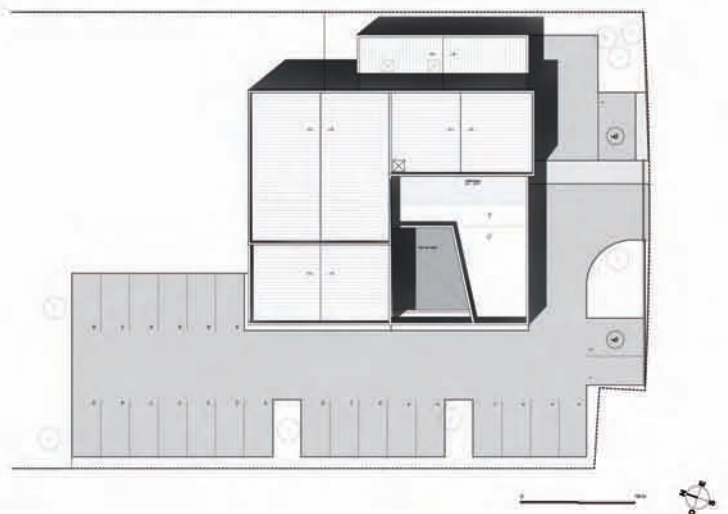
Le projet propose un bâtiment épais et compact au RDC dont les salles de travail sont positionnées au nord, afin d'éviter la lumière directe et profitent ainsi d'une vue bucolique sur des prés et des poneys.

Un patio permet également d'apporter de la lumière au cœur du bâtiment.

La façade ouest, donnant sur le parking et le bâtiment voisin massif et disgracieux, est donc également volontairement fermée.

Les locaux de service sont positionnés au sud et la salle de réunion, à l'articulation de l'angle ouest, marque l'entrée par son léger biais.

Ainsi, contre toute logique apparente, en inversant la position des fonctions, on obtient un bâtiment lumineux fonctionnel et agréable.



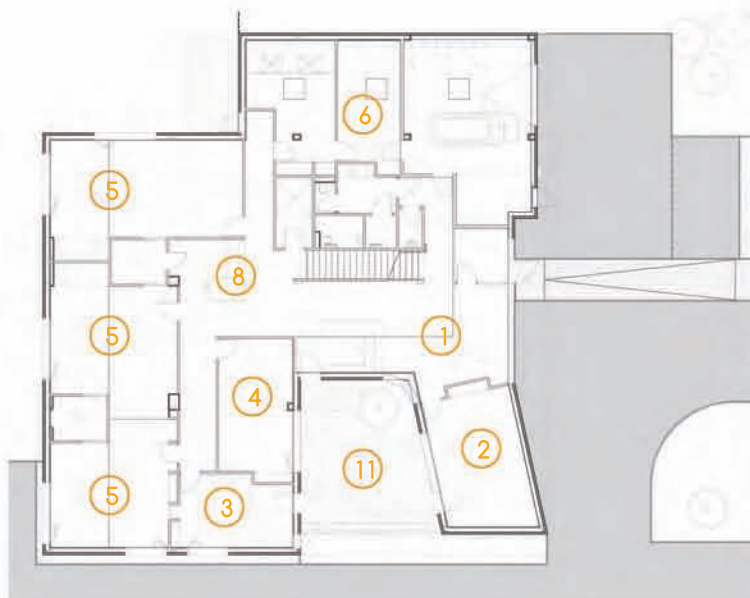
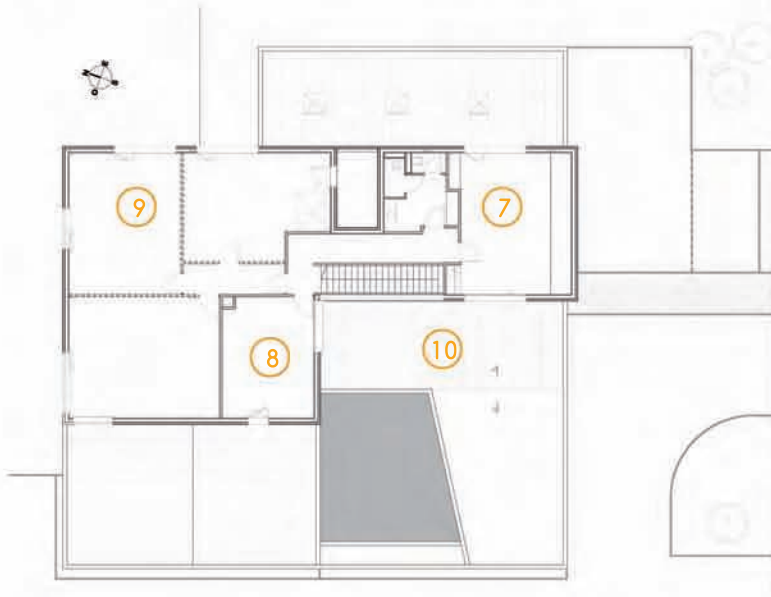
MO : SCI Heracles

MOE : M. Andréatta, architecte
E. de Rengervé architecte, conception et suivi d'études

livré en 2016 | 625 m² | 797 000 € HT

Siège social de W3COM

Bureaux d'entreprise d'informatique | Larmor-Plage (56)



- ① accueil
- ② réunion
- ③ management
- ④ hotline
- ⑤ open space
- ⑥ logistique
- ⑦ direction
- ⑧ détente
- ⑨ réserve de surface
- ⑩ terrasse
- ⑪ patio

sequence d'entree
plan du R+1

plan du rez-de-chaussee

Les espaces intérieurs sont traités sobrement et offrent des perspectives multiples vers le paysage au nord et entre les différents lieux de travail. Les matériaux, verre, aluminium anodisé, stratifié noir mat, reprennent les teintes extérieures auxquelles vient s'ajouter la chaleur du parquet bois huilé.



Siège social de W3COM

Bureaux d'entreprise d'informatique | Larmor-Plage (56)



Fluides : Gueguen Perennou

Economiste : Racine Carrée

Structure : OTI

OPC : AP3C

BET VRD : SECR environnement



En lieu et place d'une ferme destinée à la démolition, la ville de Quéven et le bailleur BSH ont prévu conjointement la construction de 12 logements et d'une salle communale.

Au programme, celle-ci est prévue d'être placée au rez-de-chaussée des logements.

Comment faire exister le statut d'équipement public de cet espace dont la surface permet difficilement de s'affirmer?

La parcelle bénéficie d'un emplacement exceptionnel, en surplomb des voies, face à un parc. Un muret en pierres sèches préexiste et ceinture le talus sur ses principales limites.

En conservant cet effet de socle naturel, le projet vient reprendre la figure en équerre préexistante. Visible de tous, la salle communale s'étend de part et d'autre des limites latérales

En installant un unique étage de logement au-dessus, placé légèrement en retrait, l'équipement s'affirme comme tel en effaçant la lecture "domestique" du logement caractérisé par des baies répétitives.

Ici, nous travaillons l'opacité, la grande dimension et une volumétrie englobante, cadrant vers le paysage. La lecture ainsi faite de cette façade renvoi au paysage, au lointain, au bien commun.

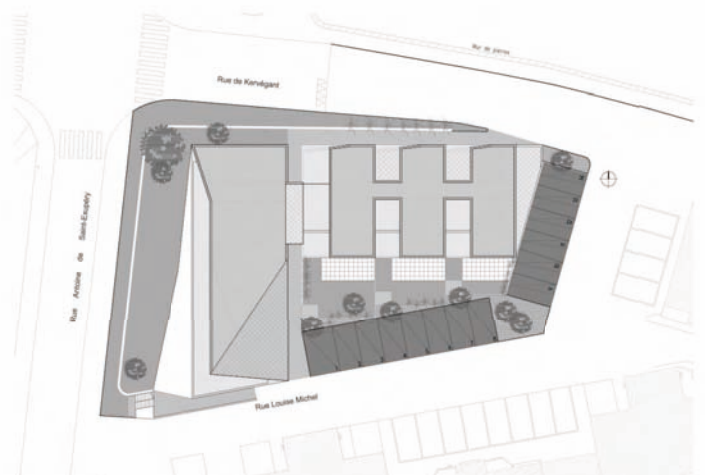
A l'arrière de ce dispositif, les 9 autres logements semi-collectifs s'installent derrière le muret existant au nord et s'ouvrent sur des jardins au rdc.

En jouant sur une réduction pyramidale de la construction, les logements des étages bénéficient de terrasses généreuses sud ou ouest.

En s'adossant à la limite nord, le vis-à-vis avec les logements existants est limité.

Afin de diminuer l'impact du gabarit sur la voie au nord, respectant ainsi celui préexistant de la ferme, la volumétrie est découpée de façon à souligner un socle à rdc.

Des inflexions de façades viennent accentuer le rythme de cette ligne.



MO : Bretagne Sud Habitat | Ville de Quéven

MOE : E. de Rengervé, architecte
Agnès Bochet, paysagiste

2018 | 1056 m² | 1 230 000 € HT

Quartier Kerzec

12 logements locatifs sociaux et une salle communale | Quéven (56)



plan du R0C

plan du R+1

plan du R+2



On retient de la forme traditionnelle du béguinage la notion de clos, derrière lequel s'abrite une communauté, et la notion de vie en collectivité. Un mode de vie presque introverti que laissent entrevoir ponctuellement des ouvertures d'échelle domestique.

Ici, c'est la dimension paysagère qui est le point de départ d'une réflexion urbaine et sociale. La particularité de ce site rend identifiable le projet bâti. C'est la nature construite qui donne une forme d'habitabilité au lieu. Cette forme de groupement rural associe jardin de subsistance et collectivité dans l'intimité du clos.

Le clos est matérialisé ici par un mur opaque et linéaire, derrière lequel s'appuient les constructions. Cet ouvrage constitue un mur d'enceinte sur la moitié de sa périphérie, la limite restante étant assurée par le watergang et au-delà par le paysage même. Le

gabarit et l'échelle du mur permettent de protéger de la vue, tout en laissant émerger les constructions qu'il entoure.

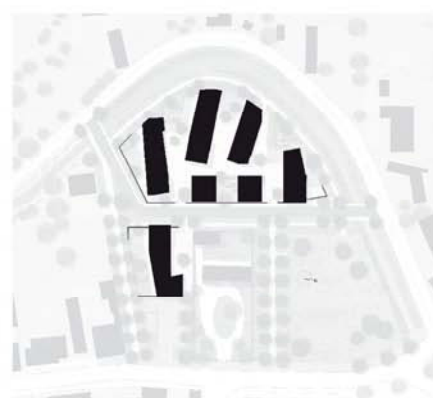
La volonté de respecter le parcellaire historique et les logiques d'implantations dominantes se traduit par la construction de bâtiments privilégiant une implantation est-ouest, offrant des pignons opaques à leurs extrémités.

Les quinze logements, répartis en sept bâtiments, mêlent habitat individuel, groupé, à rez-de-chaussée ou ponctuellement à R+1. Les émergences sont positionnées en tête des bâtiments entourant l'accès sud.

Le point d'ancrage qui est ainsi fortement exprimé, reprend l'implantation de l'ancien moulin, aujourd'hui disparu. Ce lieu, où se concentrent les bâtiments les plus hauts, devient le point d'articulation entre les masses bâties.

Les bâtiments comprenant des logements groupés s'ouvrent en éventail en suivant la courbe dessinée par le watergang ; une légère inclinaison permet d'affiner les cadrages et de qualifier les espaces entre-deux.

Chaque bâtiment oppose deux types de perception. Côté sud, la façade épaisse et massive affirme le statut des pièces principales des logements, tout en créant un plan de réflexion de la lumière pour l'habitation qui lui fait face. A contrario, côté nord, les couvertures forment une succession de plans étales et ascendants, affirmant l'échelle domestique. Le mur gouttereau, bas et légèrement en retrait, installe un rapport d'échelle propice à positionner les accès aux logements.



MO : SA d'HLM Habitat 62/59

MOE : E. de Rengervé & P. Bernard
architectes | A. Vénacque paysagiste

Livraison 2010 | 1238 m² | 1 350 000 € HT

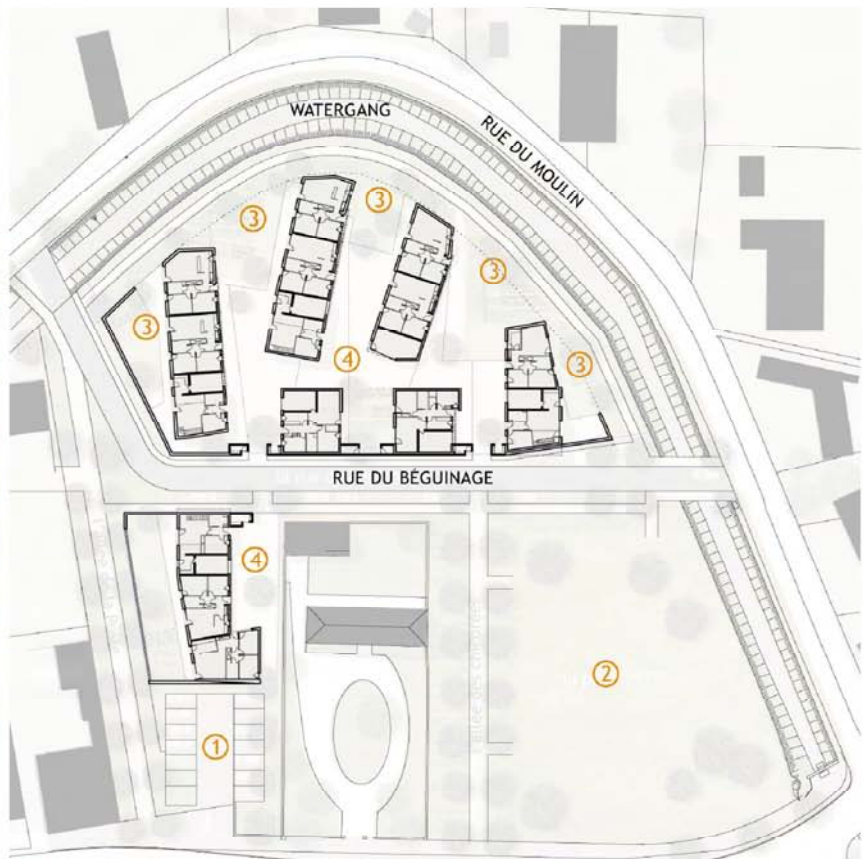
Béguinage pour personnes âgées

15 logements sociaux | Vieille Eglise (62)

références :

béguinage de Gand

béguinage de Bruges



références
vues depuis le clos

plan du rez-de-chaussée

au sud, les jardins

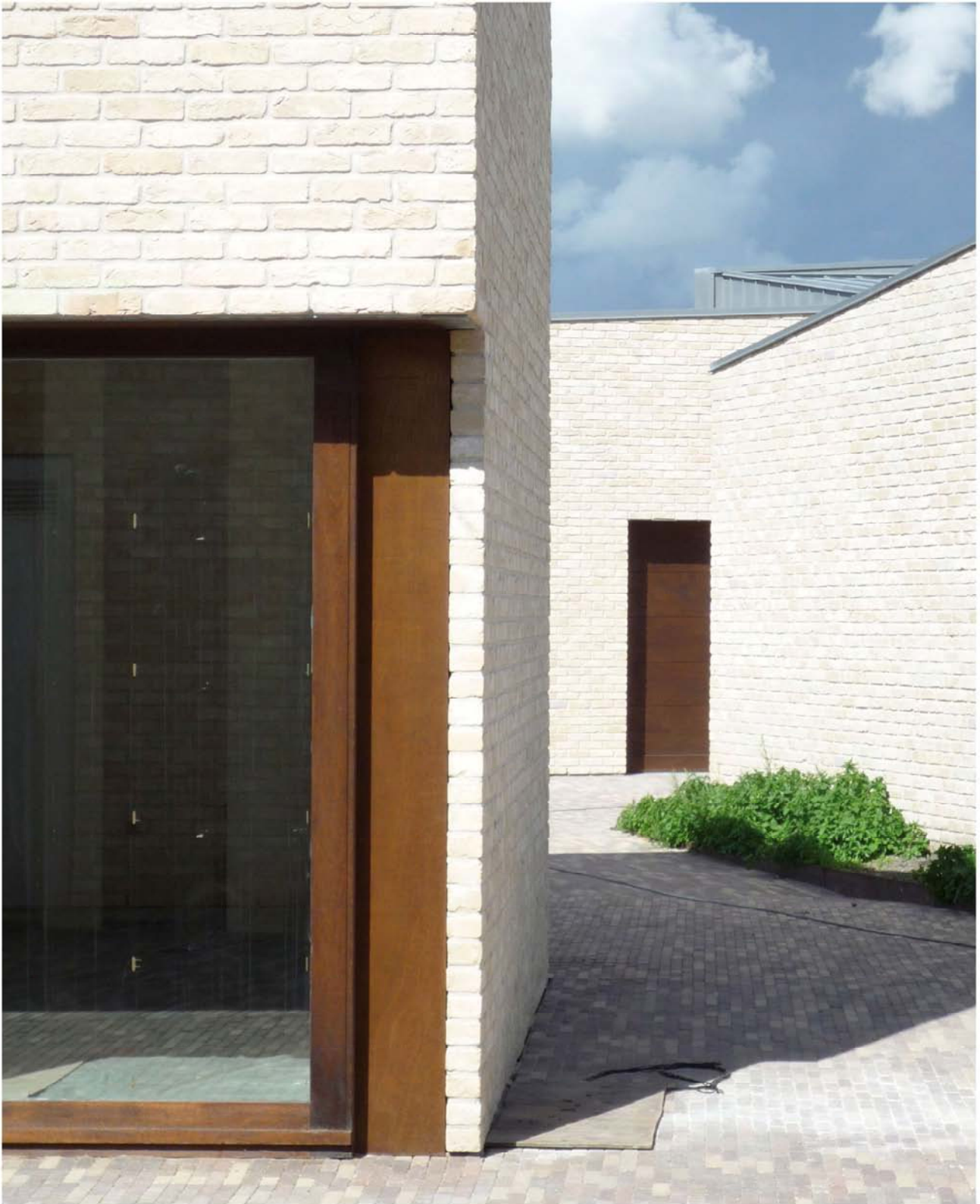
Une caractéristique de cette opération est de lier sous plusieurs angles des centres d'intérêt multiples, notamment intergénérationnels :

- ① Le parking commun doit permettre de rendre des équipements, tels que l'école, plus accessibles. Situé le long de la voie principale, au plus près des équipements et des commerces, il crée un espace intermédiaire permettant de préserver le béguinage du passage.
- ② La place verte offre un vaste espace végétal. L'espace dégagé et l'absence de bâti valorisent l'entrée de ville.
- ③ Le verger pédagogique constitue le moyen de mêler différentes générations par le biais d'activités communes. Implanté au cœur du béguinage, il est le prétexte à des rencontres intergénérationnelles et agrmente le cheminement créé le long du watergang.
- ④ Le béguinage, lieu résidentiel, trouve sa place dans un méandre du watergang. Il est à la fois légèrement retiré du centre et mis en scène du côté de la rue du Moulin.



Béguinage pour personnes âgées

15 logements sociaux | Vieille Eglise (62)



Paysagiste : Vénacque & Leblanc - Lille

Economiste : Ghesquière Dierickx - Lille

OPC : DC ingénierie - Saint Omer

SPS : Qualiconsult - Calais

Bureau de contrôle : Socotec - Coquelles

3 maisons individuelles

accession en promotion privée | Arradon (56)

HABITAT



Au lieu-dit de MANE HABUS, sur le Golfe du Morbihan, une parcelle réputée inconstructible du fait des contraintes urbaines est restée en jachère.

Le programme du promoteur prévoit la construction d'au moins trois logements destinés à la vente ou à la location.

Bénéficiant de vues lointaines sur la campagne et le golfe, le pari est pris d'y réaliser trois maisons.

Le projet propose de venir installer deux logements accolés à R+1 destinés à la location en extrémité sud du terrain. Ils bénéficieront tous deux d'une orientation sud et de jardins.

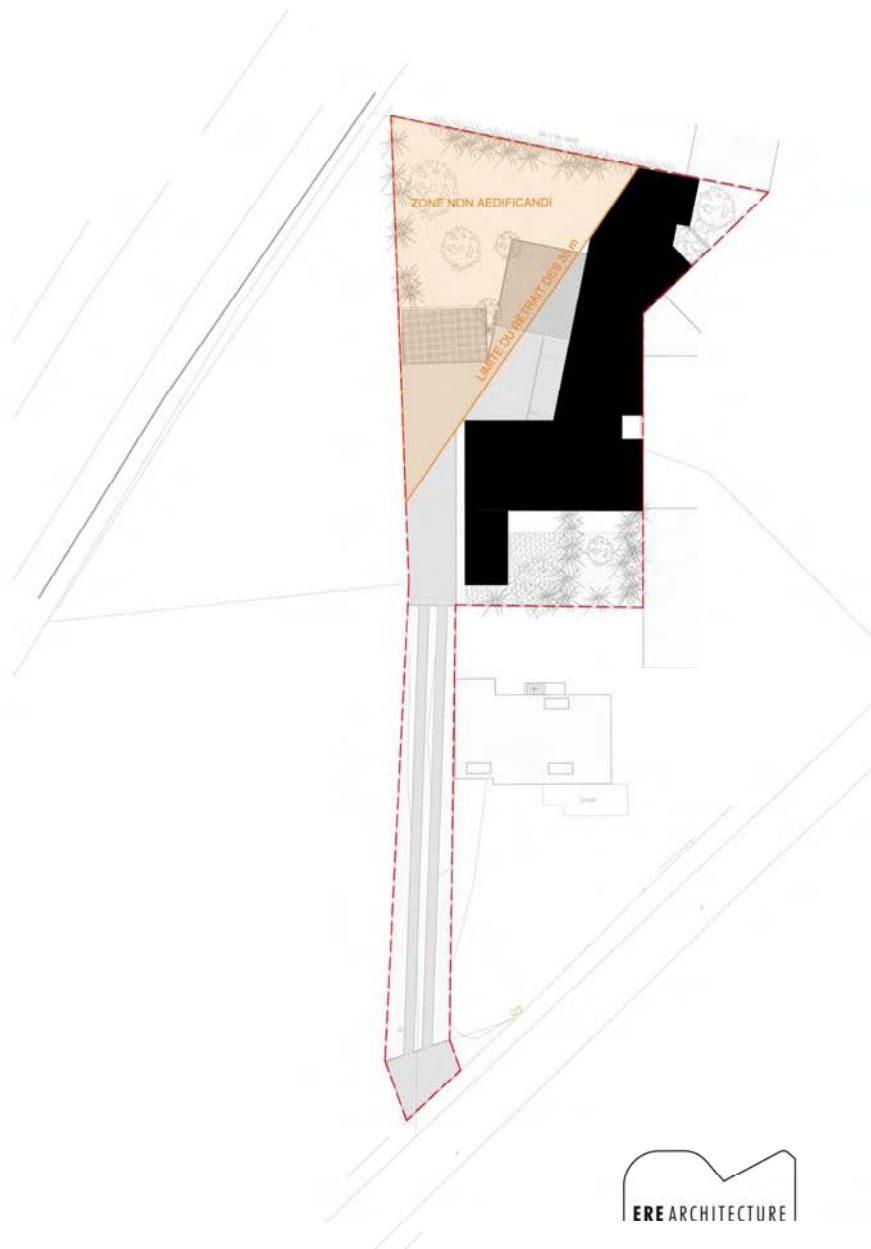
La troisième maison, destinée à la vente, sera plus grande, aura la double vue campagne/mer et le grand jardin sur la partie non constructible du terrain.

La vue sur mer étant possible à l'étage, l'espace de vie sera donc positionné au R+1.

MO : Privée

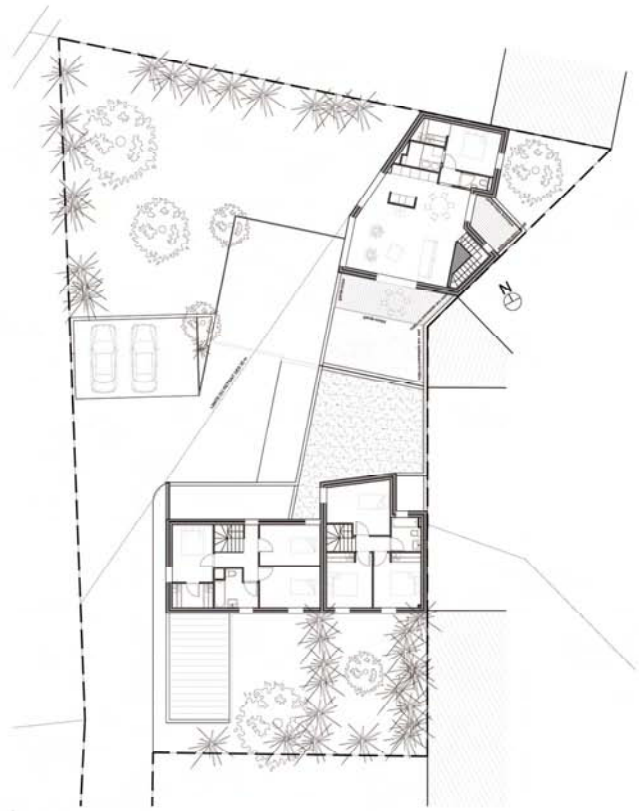
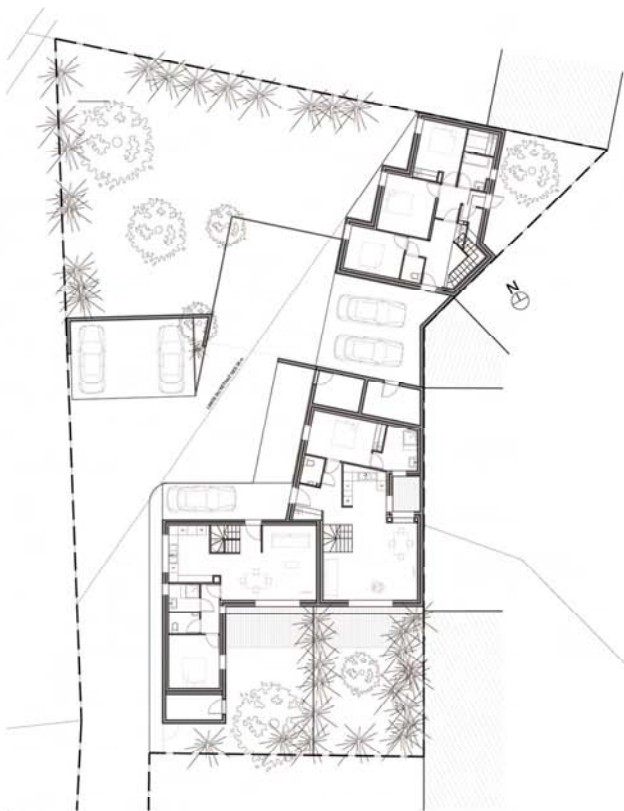
MOE : E. de Rengervé architecte
GL éco économiste | ECR BET VRD

en cours | 365 m² | 550 000 € HT



3 maisons individuelles

accession en promotion privée | Arradon (56)



la vue lointaine au à l'ouest
plan du rez-de-chaussée

plan du R+1





Bien que très proche de l'océan, cette parcelle d'angle est occupée par une maison traditionnelle ne bénéficiant pas d'une vue mer.

Le terrain étant exigu, le programme de 200 m² souhaité par le client nécessite une démolition/ reconstruction complète.

Le propriétaire ne souhaitant pas de toiture et le règlement limitant les acrotères à 4 m, le projet occupe une grande partie du terrain.

Unique concession du maître d'ouvrage, un étage partiel avec toiture zinc sera prévu afin de conserver un minimum de jardin.

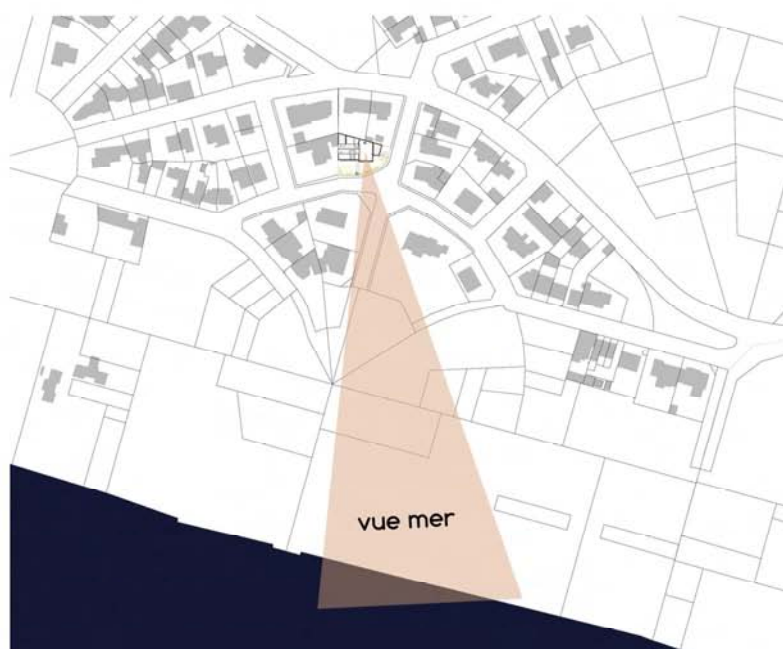
Le pari du projet est d'offrir une vue mer tout en préservant l'intimité des habitants.

Par un astucieux jeu de demi-niveaux, le séjour est installé à 90 cm du sol permettant d'une part de réaliser une cave semi-enterrée dans un terrain rocheux et d'autre part d'offrir une magnifique vue vers l'océan en cadrant entre deux constructions situées dans le cône de vue.

Le séjour, légèrement en surplomb de la rue, reste cependant abrité des vues.

A l'étage, le bureau et la chambre profitent également d'une terrasse et de cette vue.

La maison, tout en étant ouverte sur le paysage, reste discrète dans son environnement.



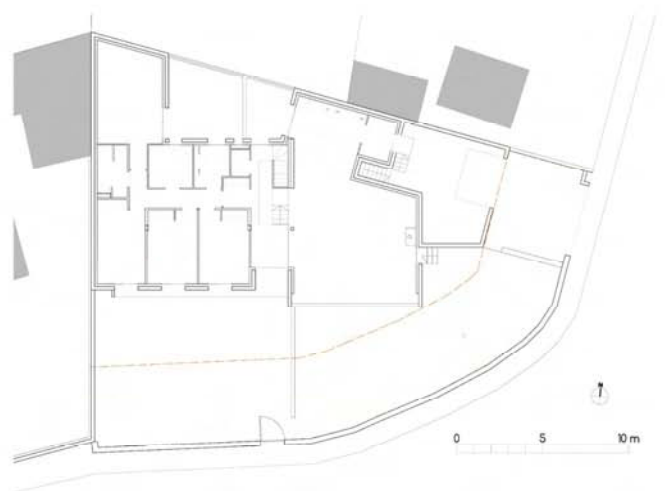
MO : Privée

MOE : M. Andréatta, architecte
E. de Rengervé, collaborateur

2016 | 235 m² | 340 000 € HT

Maison L

Maison individuelle | Larmor-Plage (56)



le séjour depuis le jardin

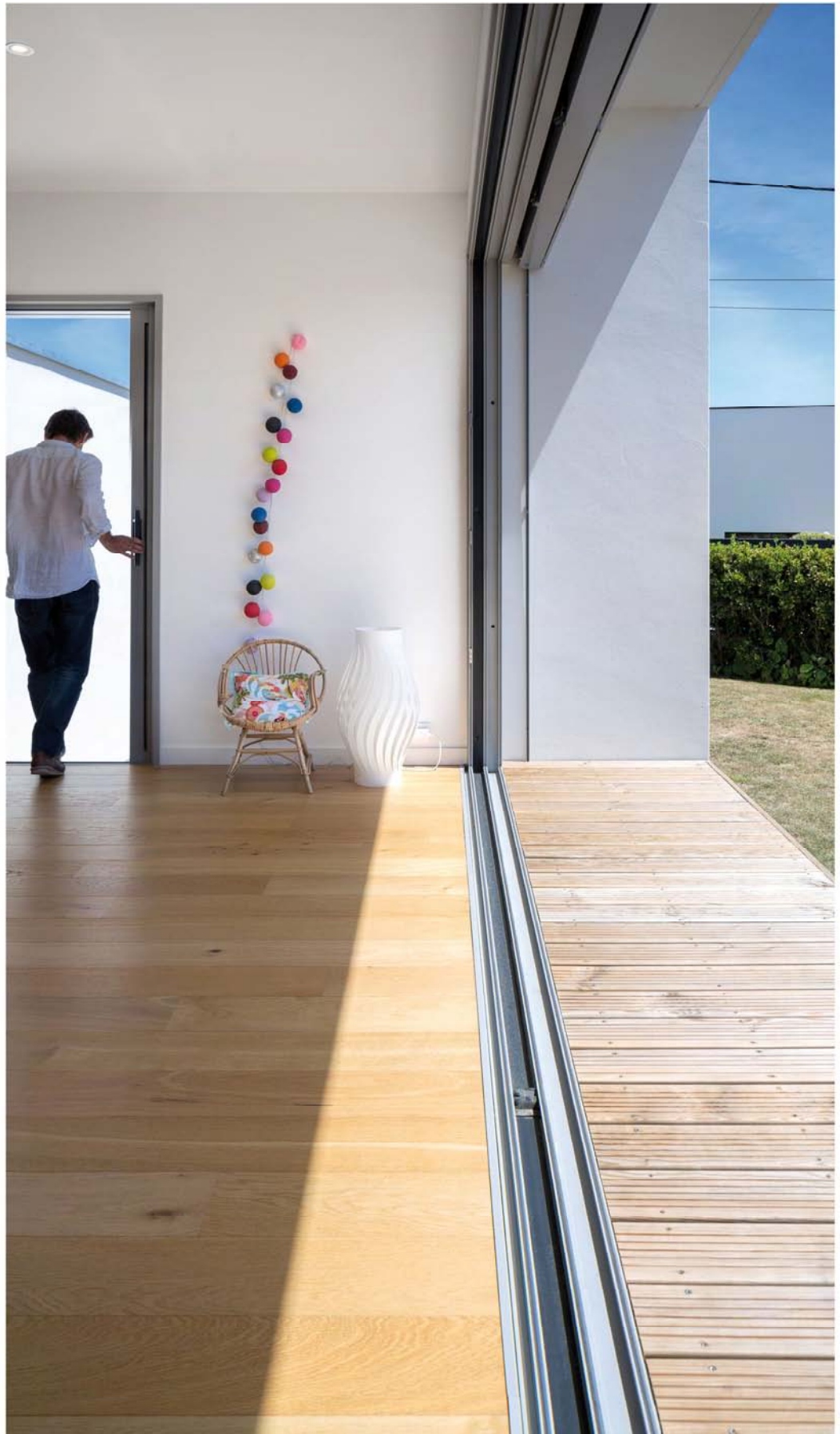
entrée

plan du rez-de-chaussée



Maison L

Maison individuelle | Larmor-Plage (56)





Le terrain est situé à l'extrémité Est de la zone de KERANDON et constitue une limite naturelle et géographique entre la zone d'activités de l'écoparc du Rhun et les réalisations récentes de logements. Il est ceinturé de talus arborés et d'un chemin piéton sur toute sa périphérie, formant une sorte d'écran opaque. Il présente également une forte déclivité Nord/Sud de l'ordre de 8 mètres.

Nous avons voulu intégrer cet aspect isolé et très boisé dans ce projet, qui viendrait s'installer dans cet écrin de manière à contraster avec la nature et à constituer un révélateur de cette géographie. Révélateur d'un cadre naturel privilégié, révélateur d'une topographie forte.

L'implantation qui nous a paru la plus logique a été de placer les masses bâties perpendiculairement à la pente. En travaillant sur la largeur de la parcelle, nous proposons de rediviser cet espace en trois placettes formant des plateaux successifs.

En effet, d'un plateau à l'autre, en respectant la pente naturelle, naît un décalage d'un niveau d'un bâtiment à l'autre. Ainsi, depuis chaque placette, l'espace urbain créé est asymétrique, donc plus dynamique, et la hauteur de plus de la moitié du bâti visible environnant est réduite d'un niveau.

Ce jeu de pente permet également de favoriser les vues lointaines depuis les derniers niveaux.

Entre ces éléments créés, sont placées deux maisons en bandes à R+1, qui viennent s'aligner avec l'acrotère du bâtiment collectif de l'ensemble suivant.

On trouve ainsi un élément de liaison des gabarits et par ailleurs on vient donner à cette perspective un fond à l'échelle domestique, réduisant l'effet de profondeur des bâtiments collectifs.

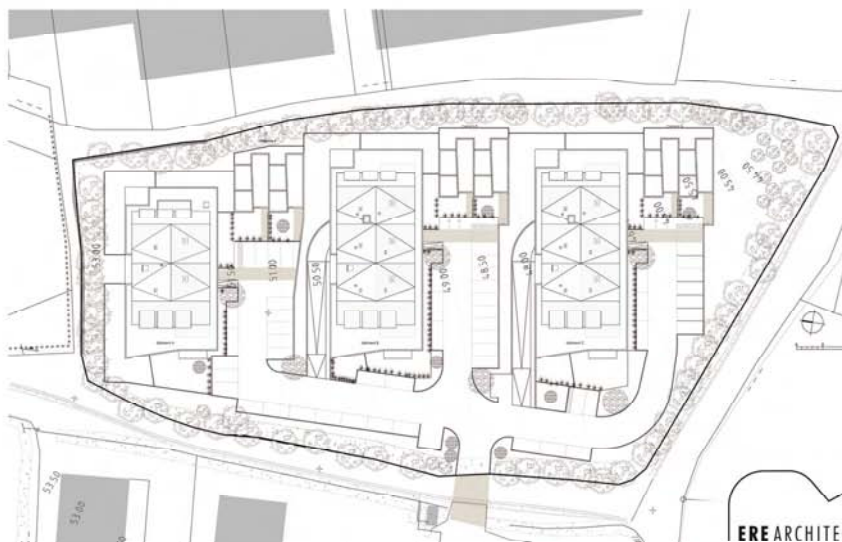
La volumétrie de chaque bâtiment collectif est travaillée selon 9 registres : Un bas, un milieu, un haut Un devant, un milieu, un arrière Un avant, un milieu, un dos.

Ce travail plastique et formel est ce qui nous sépare des barres des années 1950/60, qui n'avaient pas intégré cette réflexion. Il permet d'une part une animation des volumes, et surtout que chacun puisse identifier son logement, ne pas se sentir anonyme et dire « j'habite ici ». Il résout ainsi la question du statut.

MO : Polimmo

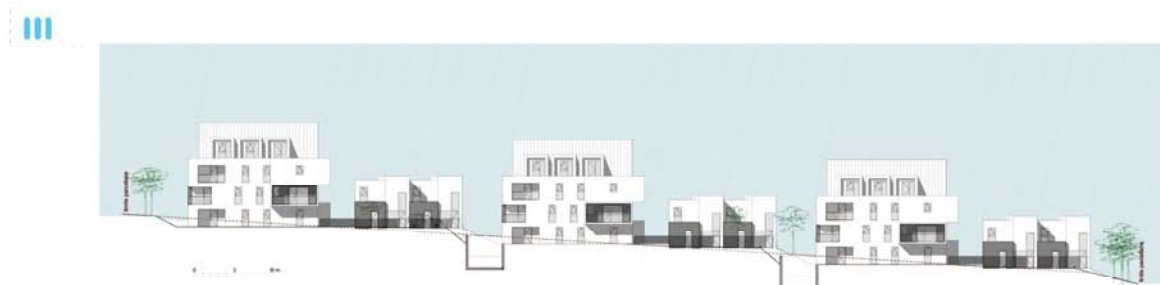
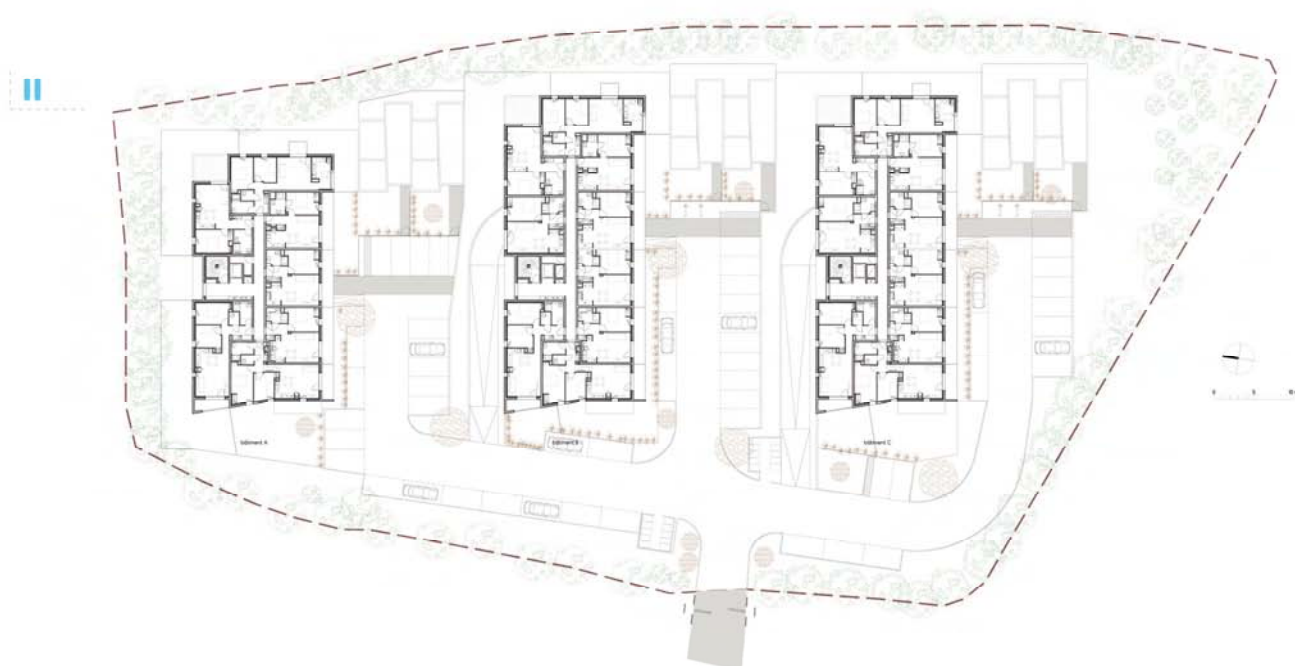
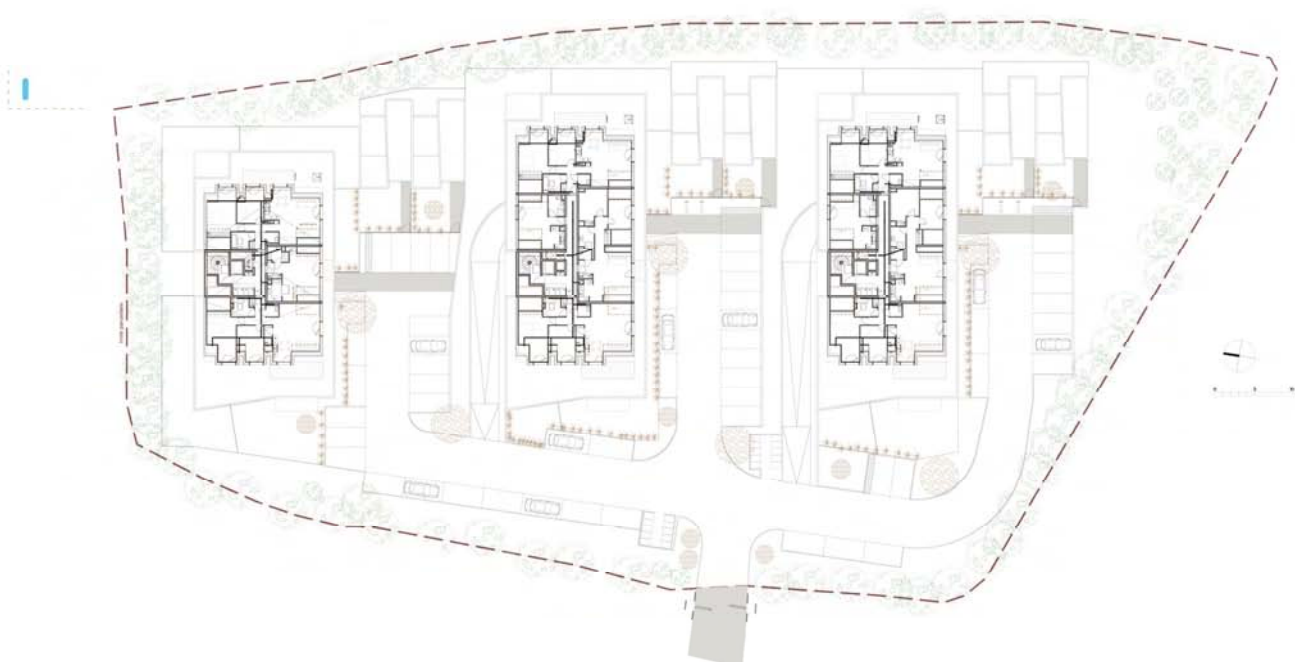
MOE : E. de Rengervé, architecte
M. Andréatta, architecte associé
Racine Carrée | Evain | Become29

2016 | 5533 m² | 6 415 800 € HT



Résidence de Kerneac'h - Domaine de Kerandon

83 logements collectifs et 6 maisons en accession | Concarneau (29)



I plan des R+0

II plan des R+1

III élévation ouest



Ce programme proposé par la ville d'ERDEVEN est un projet urbain ambitieux et très intéressant. Le périmètre opérationnel, présente des atouts forts dû au cadre naturel et aux constructions anciennes de qualité.

Notre projet propose de préserver au mieux le caractère naturel et bucolique des lieux tout en offrant une promenade à travers ce site.

En démolissant l'ancien hôtel-restaurant nous créons une ouverture visuelle et une connexion depuis le centre vers la nouvelle urbanisation. Face à la chapelle une nouvelle placette arborée permet sa valorisation et la **création d'un axe piéton paysager nord-sud** depuis la rue des Menhirs vers la rue Tenat er Velin.

Une voie motorisée à sens unique traverse le site d'ouest en est tout en respectant l'espace bocager. n valeur.

L'implantation des constructions se fait suivant **le respect des talus et arbres remarquables** au cœur du périmètre d'intervention.

La zone dégagée centrale existante est mise à profit pour redessiner une placette au cœur du projet.

Suivant l'axe piéton paysagé nord-ouest vers le sud-est, les volumes bâtis autorisent les percées visuelles à travers venelles, ruelles et chemins creux bordés de murets de pierres.

Le long de la rue des Menhirs, nous implantons des constructions dans la prolongation du front bâti afin de **créer des transitions entre l'existant et les nouvelles constructions** tout en affirmant le caractère urbain de cette artère. Certaines perspectives cadrées sur le nouveau quartier sont ainsi conservées et mises en valeur.

Sur la rue Tenat er Velin, un petit collectif de logements intermédiaires est posé sur un sous-sol de parking semi-enterré **pour masquer une partie des véhicules** de la surface de la parcelle.

Ce demi-niveau permet également aux logements d'être réhaussés par rapport à la rue Tenat er Velin et des les protéger du passage de la rue.



MO : Bretagne Sud Habitat | Le Logis Breton

MOE : E. de Rengervé, architecte
Agnès Bochet, paysagiste

2017 | 3090 m² | 3 553 000 € HT

Aménagement du centre bourg

41 logements locatifs et accession sociale | Erdevén (56)



Images de référence



la végétation



voirée / allée / stationnement



clôture



noûes et régulation des eaux pluviales

plan des R+1

plan des Rdc



Proche de la côte, une ancienne maison de week-end trouve une nouvelle jeunesse. Petite construction de 60 m² au sol dans une rue en pente, elle bénéficie cependant à l'étage d'une vue dégagée vers l'océan.

Très bien située, elle fait face à un vallon boisé, zone agricole non constructible encore préservée.

Elle avait fait l'objet d'un aménagement récent, une terrasse en surplomb du jardin, tenue par un soutènement en pierre.

Construction modeste, elle dispose de deux chambres sous comble et d'une pièce au rez-de-chaussée avec un coin cuisine. La pièce est sombre car ne bénéficiant que de deux petites ouvertures.

Le projet propose, outre une rénovation complète de la maison, la redistribution du rez-de-chaussée et la création d'une extension accueillant les pièces de vie.

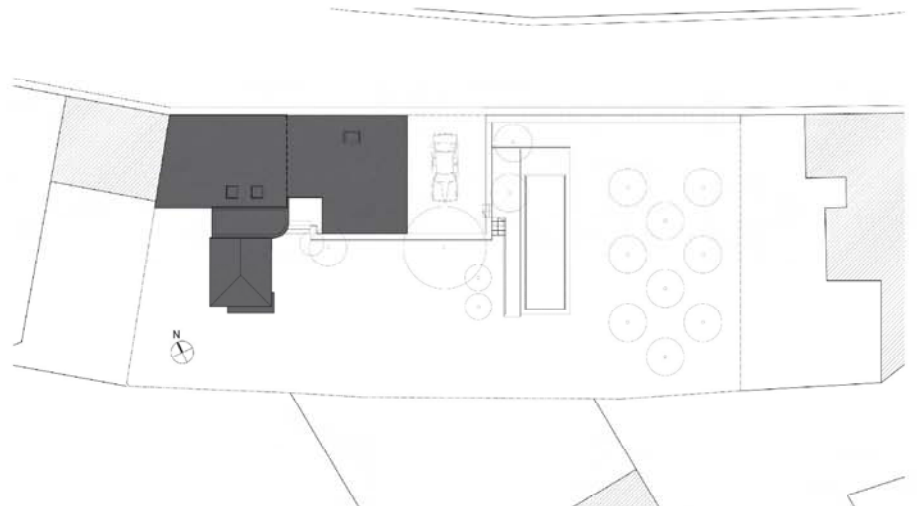
La nouvelle construction vient se poser sur la terrasse existante, de plain-pied avec l'accès charretier.

Elle s'ouvre complètement au sud, vers la vue, juchée sur son promontoire en pierre.

La maison existante étant située plus haut, quelques marches créent la liaison et sont prétexte à réhausser la toiture ponctuellement, créant ainsi une terrasse aménagée de niveau avec l'étage, offrant une vue sur l'océan.

Dans un second temps, le projet d'une piscine vient compléter l'ensemble.

Celle-ci vient s'inscrire dans la pente, tel un volume émergeant de la terre, belvédère aquatique sur une vue cadrée vers le paysage et, au loin, l'océan.



MO : privée

MOE : E. de Rengervé architecte

Livraison 2012 | 130 m² | 230 000 € HT

Maison R

Maison individuelle | Le Pouldu (29)



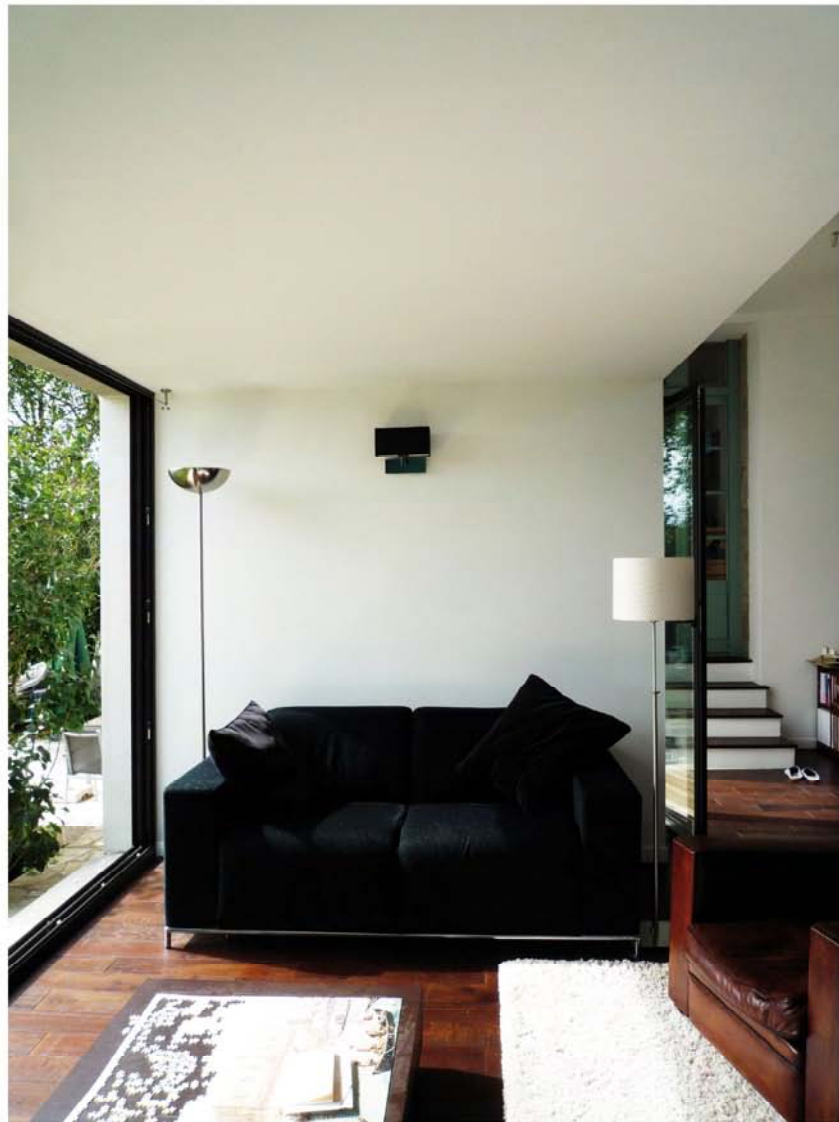
le site avant travaux
vues du projet réalisé

plan du rez-de-chaussée

vues du séjour

L'extension de 45 m² contient à la fois l'entrée de la maison, la cuisine, l'espace repas et le séjour.

Grâce à un jeu de variations des hauteurs sous plafond et en implantant judicieusement un volume en U abritant l'électroménager de la cuisine, cet espace se trouve subdivisé en 4 sous espaces au statut clairement défini.



Maison R

Maison individuelle | Le Pouldu (29)





Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement urbain de la ville de Caudan, sur une ancienne zone agricole.

Vierge de tout contexte, le terrain alloué pour cet ensemble de logements collectifs présente également la difficulté d'avoir son accès au sud et la meilleure vue au nord.

Environné à terme de maisons individuelles laissées aux mains des constructeurs, le projet sera donc le seul élément urbain et architectural structurant.

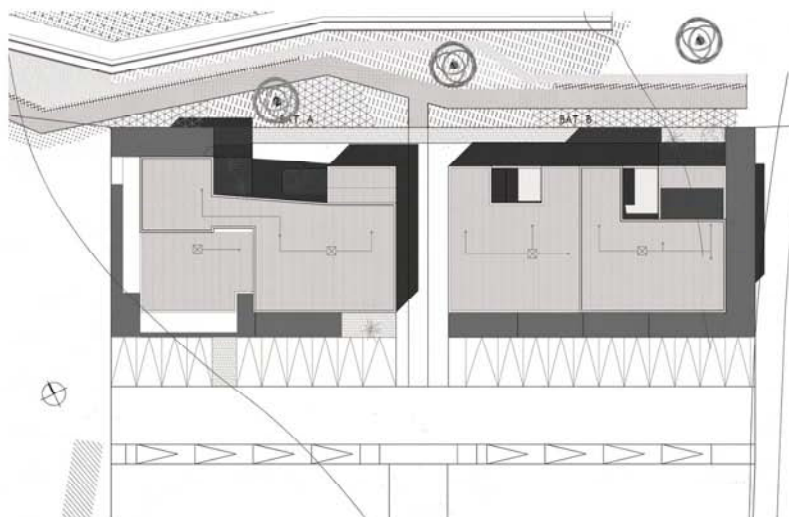
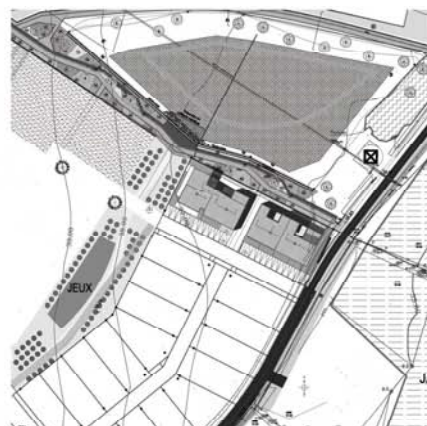
Seule contrainte urbanistique, le plan général d'aménagement prévoit une traversée de l'îlot pour rejoindre la promenade piétonne au nord de la parcelle.

Le projet propose d'offrir à tous les logements la double orientation afin de garantir soleil et vue.

Le choix se porte donc sur du semi-collectif desservi au nord par des cages extérieures ou par coursives.

Le programme prévoyait 20 logements en deux bâtiments de part et d'autre de la percée paysagère.

Afin d'éviter une symétrie rendant le projet monumental et hors de proportion par rapport au futur contexte, les deux bâtiments seront différents avec une même écriture architecturale.



MO : Bretagne Sud Habitat

MOE : M. Andréatta, architecte
E. de Rengervé, collaborateur
Racine Carrée | Evain | Become29

2016 | 1322 m² | 1 652 200 € HT

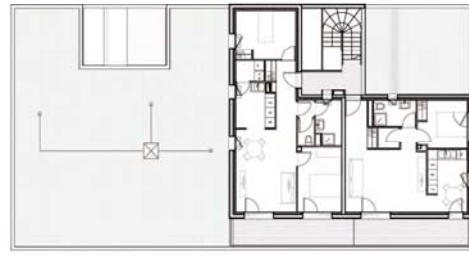
Quartier du Lenn Sec'h

20 logements locatifs sociaux | Caudan (56)

BAT. A



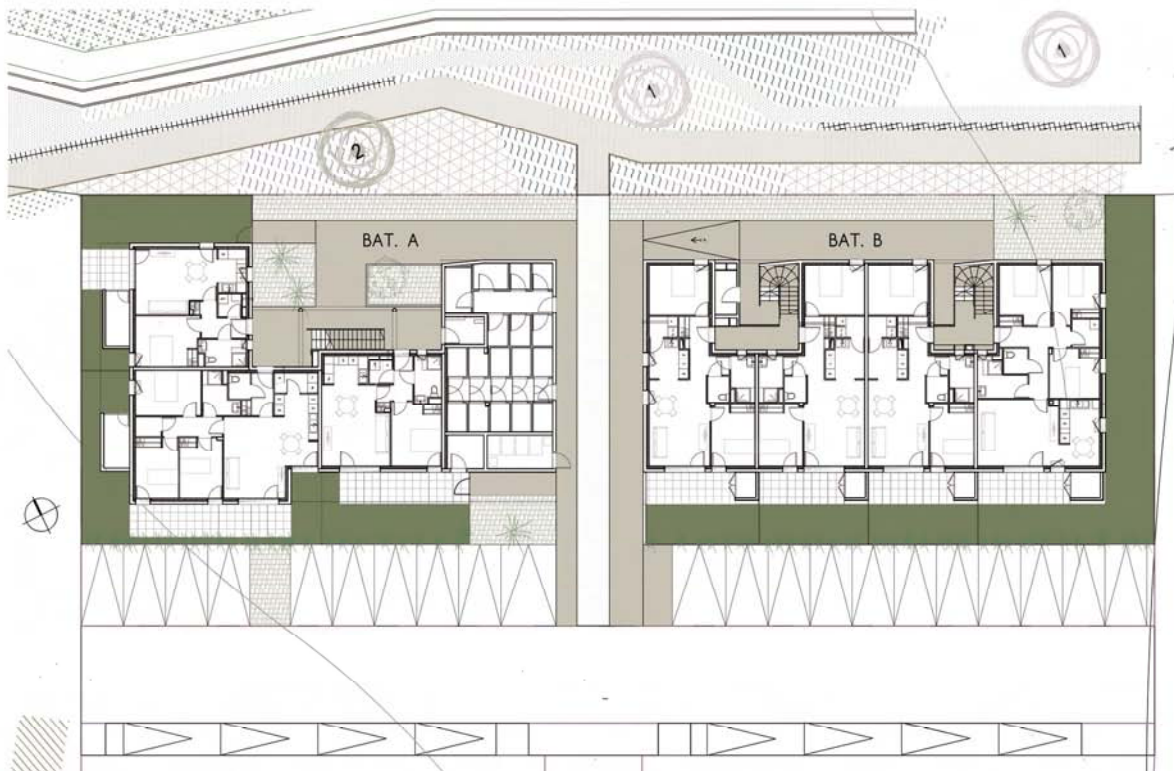
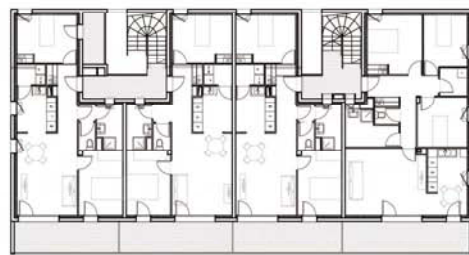
BAT. B



BAT. A



BAT. B



plan des R+2

plan des R+1

plan des rez-de-chaussées



Sur une emprise laissée vacante de la cité "Soleil levant", ce projet en conception construction, prévoit la construction de 13 logements collectifs, de six maisons individuelles et d'une maison d'accueil de 20 studios.

Situé en périphérie de la résidence, le projet doit répondre au double enjeu de s'intégrer à l'ensemble existant tout en offrant un ensemble cohérent.

Le site bénéficie d'une vue lointaine au SUD. Le projet propose de créer une rue EST/OUEST de part et d'autre de laquelle viennent s'installer les maisons et les programmes collectifs.

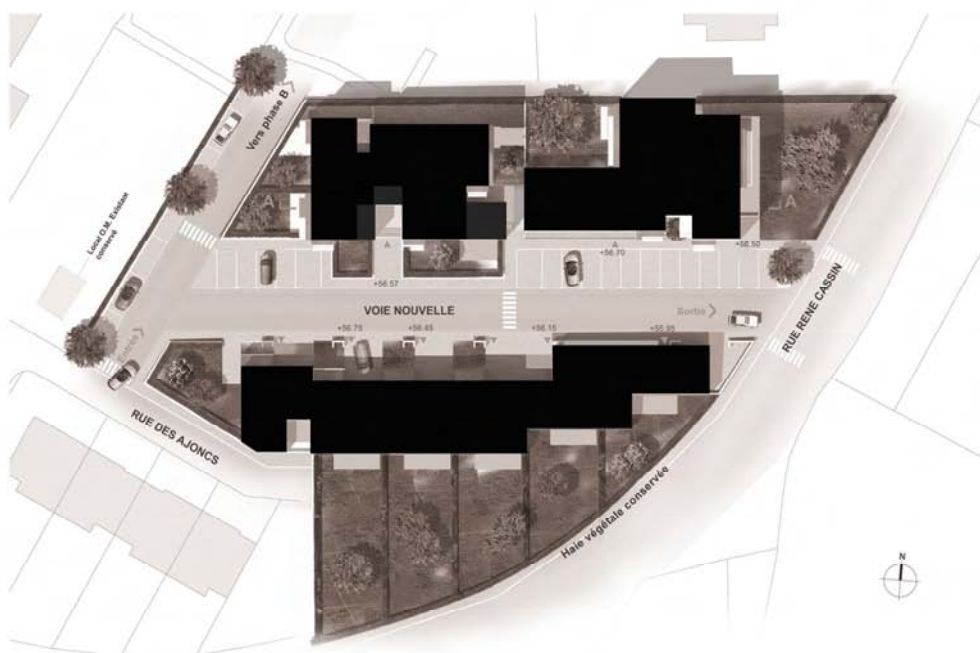
Les maisons, au sud de la route, bénéficient de la meilleure orientation pour les jardins. Avec un gabarit à R+1, elles permettent aux collectifs de profiter également de la vue et de l'ensoleillement.

Le collectif, au nord, est en continuité de la maison d'accueil. Ces deux programmes sont traités avec la même écriture architecturale, évitant ainsi toute stigmatisation des résidents en réinsertion.

Par un jeu d'épannelage progressif, l'immeuble collectif réussit le pari d'offrir à tous une double, voire une triple, orientation.

La maison d'accueil, organisée autour d'un patio permet une vie collective protégée des regards. Chaque niveau dispose d'une circulation largement éclairée distribuant des studios EST et OUEST.

Ainsi, pour l'ensemble des logements, tous bénéficient d'une orientation et d'une vue optimum.



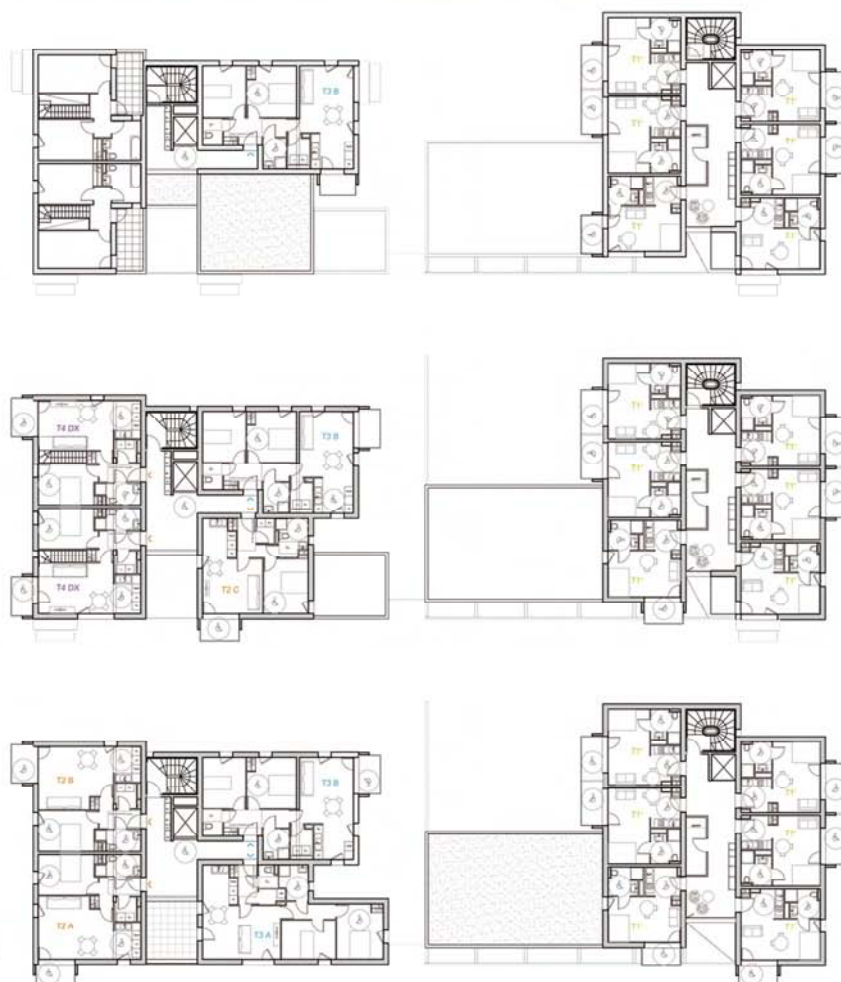
MO : Bretagne Sud Habitat

MOE : M. Andréatta, architecte
E. de Rengervé, collaborateur
SRB constructions, mandataire

2014 | 2079 m² | 2 700 000 € HT

Résidence Soleil Levant

19 logements sociaux & maison d'accueil de 20 logements | Ploermel (56)



La rue - vue des maisons
plan du R+1

plan du R+2

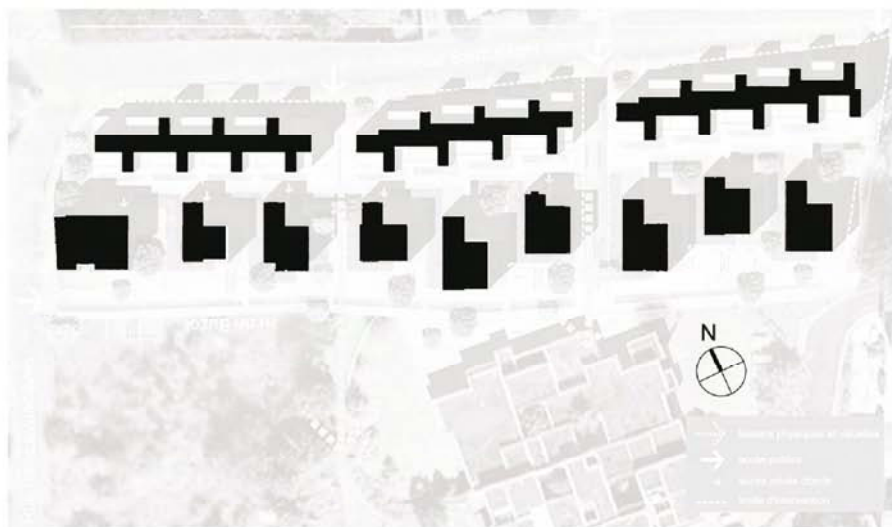
plan du R+3



Le projet de la municipalité portant sur la réhabilitation du ru de Buzot s'accompagne d'un programme de 144 logements sociaux. Ce travail de requalification du coeur d'îlot est l'occasion d'une réflexion à l'échelle du paysage.

Chacun des logements bénéficie d'un accès direct, de multiples orientations et de prolongements extérieurs afin de lui donner les qualités de la maison individuelle.

La forme en peigne du projet permet, d'une part, de constituer un front bâti sur rue, garant d'une cohérence urbaine et, d'autre part, d'offrir à tous un véritable espace public le long du ru. Les percées pratiquées dans l'alignement des maisons de ville sur la rue haute permettent de maintenir les cadrages sur le vallon et de garantir une pratique réelle des cheminement proposés.



MO : ICF La Sablière

MOE : E. de Rengervé &
O. de Boismenu architectes

Concours 2006 | 11 000 m² | 9 636 000 € HT

Résidence du Ru de Buzot

144 logements sociaux | Saint-Germain-en-Laye (78)



 vues du site
 plans des niveaux

 élévation sur le ru de Buzot
 vue depuis la venelle



Résidence du Ru de Buzot

144 logements sociaux | Saint-Germain-en-Laye (78)



